

## DÉONTOLOGIE

*« primum non nocere »*

Le praticien de santé naturopathe est avant tout un éducateur de santé et un accompagnant. Il est à votre écoute pour vous guider vers le meilleur niveau de santé possible.

Après le bilan de vitalité, il établit en partenariat avec vous un programme d'hygiène de vie personnalisé et adapté qui vous permettra de rester en bonne santé, ou de la retrouver.

Le naturopathe n'est pas un médecin, il ne pose donc pas de diagnostic ni de traitement médical. Cela est du ressort de la médecine allopathique. Il ne demande jamais à une personne de modifier ou d'arrêter son traitement médical, il n'interviendra en aucun lieu et place du médecin.

Le naturopathe n'est pas non plus un pharmacien. Il peut préconiser des compléments alimentaires naturels que l'on peut se procurer en magasin d'alimentation biologique ou auprès de certains laboratoires spécialisés.

Le naturopathe ne préconise pas de médicaments vendus en pharmacie.

Dans le cadre de ma formation, j'ai adhéré à la Charte de la Naturopathie et code de déontologie publié par la FENAHMAN (Fédération Française de Naturopathie).